

## Action « restauration du lit majeur par réduction du drainage »

### Fiche Action 4.1 : Réduction du système de drainage

#### Définition

L'opération consiste à créer des zones tampons humides artificielles (ZTHA) en sortie de parcelles drainées qui permettent d'intercepter les eaux issues du drainage des terres agricoles, puis de les restituer au cours d'eau après un temps de séjour. Ces ZTHA comparable à des noues court-circuitent le système de drainage avant la connexion avec le cours d'eau.

#### Objectifs de la restauration

- Augmenter les temps de transfert des eaux issues du drainage entre la parcelle agricole et le cours d'eau ;
- Réduire les flux directs d'intrants agricoles vers les cours d'eau ;
- Recréer une zone d'épuration des eaux avant la restitution au cours d'eau.

#### Estimation du coût

15 € TTC / ml raccourcis (sans ouvrage de restitution des eaux à prévoir)

#### Période d'intervention

Ces actions seront exécutées en période d'étiage selon les conditions hydrologiques de l'année (entre juin et octobre) et selon l'occupation du sol pour réduire les perturbations ponctuellement engendrées sur la parcelle.

#### Indicateurs de suivis ou d'évaluation de l'atteinte des objectifs

Indicateurs hydro-morphologique	Relevés piézométrique	Inventaires biologiques	Physico-chimique	Perceptions sociales
---------------------------------	-----------------------	-------------------------	------------------	----------------------

#### Etudes complémentaires

Déterminer la surface de la zone drainée avant la création de la ZTHA.

Pour une efficacité optimale : **surface ZTHA (m<sup>2</sup>) = 0.0076 \* surface drainée (m<sup>2</sup>)**

#### Prescriptions techniques

La réduction du système de drainage par la mise en œuvre des ZTHA constitue une action complémentaire aux actions de réduction à la source de l'usage d'intrants agricoles. Ces ZTHA sont souvent créées en limite de parcelle drainée, en court-circuitant les collecteurs de drains au niveau des bandes enherbées.

Modalités de mise en œuvre :

- Localisation et piquetage du collecteur de drains à court-circuiter ;
  - o Cas de drains enterrés : terrassement de la ZHTA selon l'emprise foncière disponible au droit du collecteur de drain court-circuité ;
  - o Cas de fossé : remblaiement partiel dans la bande enherbée ;
- Mise en place d'un système de restitution des eaux (trop plein, système de surverse, ouvrage de régulation, écoulements diffus...)

#### Schéma de principe

